

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 FEVRIER 2012**

Etaient présents sous la présidence d'Alain Kanarosky :

Raynald Royère, Jean-Michel Berthelot, Arnaud Silvestre, Jean-Pierre Brunet, Denis Philippe, Cristelle Chantier, Anne-Marie Frère

Assistaient également à la réunion : Hubert Courteaux, Odile Le Faou, Dominique Picard, Jean-Paul Fauconnet, Marcel Splilmann, François Noblot

Absents excusés : Françoise Nida, Francis Charvot

**1/ approbation du compte rendu**

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2011.

**2/ vote du budget primitif 2012**

Le président présente le projet de budget 2012 dont la section de fonctionnement est évaluée à la somme de 91 375 €, ce qui représente une baisse de 2.38 % par rapport à celui de 2011, arrêté par le Préfet. A la demande de Jean-Michel Berthelot, le président rappelle les sommes du budget 2011 :

- budget présenté par le président : 97 720 €
- budget arrêté par le Préfet : 97 492 € dont une somme de 3 936.35 € pour équilibrer la section d'investissement

Le Président propose d'équilibrer la section de fonctionnement par un prélèvement de 12 000 € sur l'excédent de fonctionnement constaté à la fin de l'exercice 2011, ce qui réduirait les participations des communes.

La section d'investissement ne comprend quant à elle que le remboursement du capital fixé pour 2012 à 18 700 €.

La participation des communes au titre de 2012 est donc estimée à :

- commune de Macey : 44 177 € (51 213 € en 2011)
- commune de Saint Lyé : 53 498 € (62 507 € en 2011)

A la demande des délégués de Macey, le budget est voté à bulletin secret. Le résultat du vote est le suivant :

- pour : 4 voix
- contre : 4 voix contre

Le budget 2012 n'est donc pas adopté. Le président rappelle qu'en application de la réglementation, il va saisir le Préfet, qui devra donc le régler, comme en 2011, sur proposition de la chambre régionale des comptes. Il regrette cette procédure d'autant que tout laisse penser que celle-ci ne proposera pas un prélèvement sur l'excédent pour équilibrer le budget, ce qui aura pour conséquence de ne pas faire diminuer les participations des communes.

**3/ informations diverses**

- le président informe le comité qu'il va signer une proposition de Dekra évaluée à 545 €ht pour la vérification des installations électriques et des jeux et équipements sportifs à réaliser sur le hameau
- pompiers : Le président informe le comité syndical qu'il vient de recevoir un courrier des sapeurs-pompiers de Grange l'Évêque accompagné de l'état des vacances. Celles-ci sont estimées à 6 034.72 € pour 2010 et 2 525.5 € pour 2011, ce qui est inenvisageable compte tenu du budget alloué. Mr le Maire de Macey précise que le chef de corps a sollicité un RV et qu'il le recevra avec le maire de Saint Lyé le 22 février. Mr le Maire de Macey ne manquera pas de lui rappeler qu'il est plus que nécessaire de séparer l'activité du CPI de celle de l'association « détente et loisirs ». Le mélange des genres et des budgets devient « malsain » et incompréhensible pour les évêchats. Jean-Michel Berthelot précise qu'il est toujours en attente du compte rendu de l'assemblée générale, réclamé à plusieurs reprises. Par ailleurs, il attire l'attention du comité sur le fait que l'association « loisirs et détente » dont s'occupe les pompiers est une association loi 1901 et qu'à ce titre, elle est censée être à but non lucratif, ce qui n'est évidemment pas le cas. Il pense que le comité syndical doit être vigilant sur cet aspect.
- François Noblot informe le comité que le budget 2012 de Saint Lyé prévoit l'aménagement d'un columbarium (colonne de trois cases) pour le cimetière de Grange l'Évêque
- Jean-Michel Berthelot tient à faire remarquer que les arbres dans les Dagues ont bien été élagués comme il l'a demandé, et que le travail réalisé par le service technique est de qualité. A ce propos, le président rappelle que les agents sont allés en stage à St Pouange et que c'est précisément le résultat de cette formation

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 15.

Le Président,

Alain KANAROSKY